



Règlement intérieur des vendredis sportifs 2024-2025



L'accueil du « vendredi sportif » est un lieu de rencontre sportive ouvert aux enfants de 11 à 16 ans (à partir de la 6ème) de la ville de Champagne sur Oise, chaque vendredi soir entre 16h30 à 19h (hors vacances scolaires). L'accès se fait par le foyer des anciens. En cas d'indisponibilité de la salle, les familles seront informées par mail de l'annulation du vendredi sportif ou du changement de lieu d'accueil.

Différents sports seront proposés en fonction des envies des jeunes présents.

Animé par une équipe de professionnels, ce lieu de rencontre propose **un accueil en accès libre**. Le présent règlement a pour objectif de définir les modalités d'inscription et d'organisation de cet accueil. Il sera fourni lors de l'inscription et devra être signé par les parents ainsi que les jeunes.

1. Accueil en accès libre

L'accès à ce lieu est libre selon les horaires définis ci-dessous, **c'est-à-dire que le jeune peut venir et repartir seul dès qu'il le souhaite**. Dès lors, en dehors de l'enceinte des locaux, le jeune n'est plus soumis à la responsabilité de l'encadrement. Cet accueil est gratuit et les horaires sont : **16h30 à 19h les vendredis (hors vacances scolaires)**.

Nous ne pouvons accepter plus de 30 jeunes dans le CCS.

2. Modalités d'inscription administrative

La participation à cette activité est gratuite et soumise à une inscription administrative pour chaque année scolaire. Celle-ci s'effectue, soit au centre de Loisirs (dans le parc municipale) auprès du responsable du service jeunesse / Club ado et Conseil Municipal des Jeunes, soit sur le site internet de la ville.

Voici les documents demandés :

- **Fiche sanitaire**
- **Photocopie des vaccins (à jour)**
- **L'assurance extrascolaire**
- **L'autorisation parentale**

Tout changement de numéro de téléphone professionnel ou personnel, d'adresse ou tout autre renseignement sur la santé du jeune qui surviendrait en cours d'année, devra être signalé auprès du responsable et ajouté au dossier sanitaire.

3. Assurance et responsabilité

Les jeunes inscrits aux « vendredis sportifs » sont placés sous la responsabilité de la ville de Champagne sur Oise pendant les horaires de fonctionnement, à partir du moment où la présence du jeune est enregistrée par l'équipe d'animation, jusqu'au pointage de son départ. En dehors de ce cadre et en dehors des horaires d'accueil, les titulaires de l'autorité parentale sont responsables si un accident survenait à leur enfant. La Ville est assurée au titre de sa responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les jeunes sont pris en charge par l'activité. Les parents doivent vérifier que leur assurance individuelle ou l'assurance scolaire couvre également leur responsabilité civile pour les accidents que pourrait provoquer leur enfant pendant cette activité, ainsi que les accidents dont leur enfant pourrait être victime sans que la responsabilité de la Ville soit engagée.

4. Les règles de vie à respecter

Tout jeune qui participe aux « Vendredis sportifs » s'engage à respecter les règles de vie suivantes :

- **Respect des autres** : Aucune violence physique ou verbale ne sera tolérée.
- **Respect du matériel** : Le matériel ne devra pas être endommagé, il devra être rangé après toute activité. Toute détérioration volontaire fera l'objet d'un remboursement ou d'un remplacement par son auteur.
- **Respect des consignes de sécurité** : Il est interdit de fumer dans les locaux et pendant les activités, d'introduire de l'alcool, toute substance illicite ou d'avoir sur soi ou dans son sac tout objet dangereux.

Tout manquement à ces règles peut faire l'objet d'une exclusion temporaire ou permanente des activités proposées. Ces sanctions sont prononcées sur avis du responsable et notifiées aux parents, par lettre recommandée.

Je soussigné (e)
et en acceptant son application.

reconnais avoir pris connaissance du présent règlement

A Champagne-sur-Oise, le :

Signature des parents

Signature du jeune



Autorisation parentale 2024-2025

Vendredis sportifs



Je soussigné(e),
(Veuillez cocher les cases correspondantes)

autorise, mon enfant à participer à toutes les activités proposées sur l'accueil du vendredi sportif.
Les activités organisées ont lieu au CCS, au stade et au city stade.

donne mon accord pour d'éventuels déplacements prévus et les moyens de transport utilisés : Car de la commune (immatriculation CS-200-AK), minibus 9 places de la commune (immatriculation DN-825-YN), véhicule de la commune, car de location, minibus de location, train, vélo.

autorise le Directeur du vendredi sportif à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions médicales nécessaires en cas d'urgence (un enfant ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un membre de sa famille).

autorise mon enfant à être photographié et filmé dans le cadre des activités proposées lors des vendredis sportifs. Ces photos et films pourront être utilisés dans le cadre d'une exposition et sur les différents supports de communication (site internet et bulletin municipal...). **LA COMMUNE AYANT UNE PAGE FACEBOOK (ville de Champagne-sur-Oise), NOUS VOUS CERTIFIONS QU'AUCUNE PHOTO DE VOS ENFANTS NE SERA MISÉ PAR LA COMMUNE SUR CE RESEAU SOCIAL.**

Je soussigné(e), autorise mon enfant
âgé de à aller et venir seul aux vendredis sportifs aux heures d'ouverture.
Je déclare décharger la commune de toute responsabilité concernant tout incident qui pourrait subvenir à l'enfant hors du local d'accueil des vendredis sportifs.

autorise mon enfant à participer aux « vendredis sportifs » selon les règles d'accueil définie dans le règlement. (Accueil en accès libre)

A :
Le :
Signature :